



# BIENVENUE AU MONDE DU CHAT



- Site internet **[www.mondeduchat.ch](http://www.mondeduchat.ch)**
- E-mail **[info@mondeduchat.ch](mailto:info@mondeduchat.ch)**
- Téléphone **+41 79 671 79 40**
- Adresse **rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne, Vaud, Suisse**

Informations et règlement en vigueur depuis le **20.08.2023**

Dernière modification : 01.01.2025





# FSIFP CHAT

## Elevage-gardiennage et NAC

Les NAC : (lapins, cochons d'Inde, reptiles et petits rongeurs)

FSIFP = Formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle

Formation reconnue par l'OSAV.

**Autorisation no : 23\_0004 et 23\_0005**

OSAV = Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

## Présentation et conditions générales

La forme masculine vaut par analogie pour les personnes de sexe féminin ou une pluralité de personnes

**Cette formation a un objectif très clair** : former et accompagner les apprenants pour qu'ils soient aptes et solidement armés pour travailler avec les chats en élevage-gardiennage ainsi qu'avec les NAC.

Un grand nombre d'heures et de journées complètes sont consacrées à approfondir les connaissances de base du chat ainsi que les thèmes abordés se rapportant aux diverses activités avec les chats domestiques. Tous ces apprentissages et expériences sont absolument essentiels pour être correctement formés. **Tous les contenus enseignés se basent sur les recherches les plus récentes sur le comportement animal, les pathologies, les premiers secours, etc.** qui ne sont pas le fruit d'idées reçues ou de croyances approximatives.

**A qui s'adresse cette formation ?** Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de travailler avec les chats, que ce soit en activité principale ou en activité complémentaire.

De manière générale, il est principalement demandé à chacun(e) d'avoir un sens certain de l'organisation, de la précision, de la rigueur et bien sûr, d'une passion évidente pour les chats.

**Loi suisse, pour rappel** : selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, une personne ne peut pas prendre en charge plus de 5 chats/jour si elle n'est pas au bénéfice d'un CFC de gardien d'animaux (nombre illimité d'individus / jour) ou d'une FSIFP reconnue par l'OSAV (prise en charge de maximum 19 individus /jour). Pour les éleveurs, une FSIFP CHAT est obligatoire à partir de 5 portées/année et/ou remise de plus de 20 chats à des tiers. Maximum 19 chats dans l'élevage.

**Pour les personnes souhaitant se reconvertir** : il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé auparavant dans le milieu de l'animal pour suivre cette formation FSIFP. Les reconversions sont tout à fait fréquentes !

**Pour les plus jeunes** : l'âge minimum pour suivre la formation FSIFP est de 18 ans. Le **Monde du chat** encourage les jeunes candidats à se diriger plutôt vers une formation CFC, mais c'est aussi une possibilité de formation de base pour enrichir le CV avant de postuler pour une place d'apprentissage CFC de gardien-ne d'animaux.



# Organisation pratique des formations

## • Lieu

Adresse de la formation :

**Rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne - Vaud - Suisse**

Aubonne se situe entre Lausanne et Genève et entre Morges et Rolle dans le canton de Vaud.

Par la route, à 5 min depuis la sortie d'autoroute A1, Allaman.

Par le train, sortie gare « Allaman », puis bus arrêt « Bougy-St-Martin » (sur demande) 1 minute à pied.

**Parking gratuit (zones blanches) dans le quartier à disposition.**

## • Durée

**FSIFP CHAT élevage** : 48h de cours théoriques et 10h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 3 mois de stages. Les stages seront effectués auprès d'un ou plusieurs éleveurs professionnels de chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

**FSIFP CHAT gardiennage** : 43h30 de cours théoriques et 11h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 3 mois de stages. Les stages seront effectués auprès d'une ou plusieurs pensions ou refuges qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

**FSIFP CHAT gardiennage et NAC** : 58h30 de cours théoriques et 13h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 3 mois de stages. Les stages seront effectués auprès d'une ou plusieurs pensions ou refuges qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

**FSIFP CHAT élevage, gardiennage** : 54h30 de cours théoriques et 11h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 4 mois de stages. Les stages seront effectués auprès d'une ou plusieurs pensions, refuges et éleveurs professionnels qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

**FSIFP CHAT élevage, gardiennage et NAC** : 69h30 de cours théoriques et 13h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 4 mois de stages. Les stages seront effectués auprès d'une ou plusieurs pensions, refuges et éleveurs professionnels qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).



**Le choix de la FSIFP CHAT dépend donc de votre projet professionnel.**

**Concernant les absences au cours : aucune absence n'est autorisée pour cette formation.** Les cours manqués doivent obligatoirement être rattrapés lors de la session suivante, ce qui veut dire que la formation sera suivie sur 2 sessions, **au maximum.**

## • Organisation des journées de formation

Les horaires de la formation sont globalement ceux-ci :

**8h30h - 12h et 13h00 - 17h00**

Ces horaires peuvent légèrement varier en fonction des besoins ou des situations.

Des boissons chaudes thé/café sont disponibles à volonté et gratuitement tout au long de la formation. Les repas de midi sont à la charge de l'apprenant et sont pris librement dans les restaurants alentours. Mais il est possible (et fréquent) de rester dîner dans la salle de cours si l'on prévoit d'apporter son sandwich ou autre en-cas.

Un micro-onde, des assiettes et des couverts sont à disposition.

## • Assurances

L'apprenant est tenu d'être assuré personnellement en cas de maladie et d'accident durant toute la durée de la formation. En aucun cas le **Monde du chat** est responsable des frais y relatifs. Une assurance RC privée est également obligatoire pour chaque apprenant, valable durant toute la durée du contrat de formation.

Les déplacements pour se rendre sur le lieu de la formation sont à la charge de l'apprenant et ne rentrent en aucun cas sous la responsabilité du **Monde du chat** en cas d'accident.

Le **Monde du chat** décline également toute responsabilité en cas d'accident sur le lieu de la formation.

## • Outils pédagogiques

Chacun des chapitres traités est agrémenté de différents supports qui aident à la compréhension : photos, schémas, vidéos, exercices pratiques, jeux de rôles, etc.

Plusieurs chats vivent sur le lieu des cours et sont en permanence à disposition pour des exemples pratiques au niveau de leurs comportements. De plus, ces mêmes chats dormant près des apprenants, créent une ambiance particulièrement apaisante durant les heures de cours.

Les enregistrements vocaux / vidéos et photos **ne sont pas autorisés**, excepté avec l'accord des formateurs. Les supports de cours sont soumis au © **copyright**.



# Conditions d'admission

Pour entrer en formation au **Monde du chat**, formation **FSIFP CHAT**, il convient de répondre aux conditions suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Maîtriser la langue de l'enseignement, soit le français
- Démontrer des aptitudes personnelles permettant d'exercer ultérieurement les diverses possibilités d'activités professionnelles en lien avec les chats, selon les projets de chaque candidat.

## • Parcours d'admission

1. Pour être admissible dans la formation **FSIFP CHAT** proposée par le **Monde du chat**, le candidat doit déposer un dossier d'inscription complet et conforme **au plus tard 10 jours avant le début de la formation** et s'acquitter des **frais d'inscription de CHF 50.-**, non remboursables. Le dossier d'admission doit contenir les pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
- Les frais d'inscription versés sur le compte bancaire Monde du chat.
- Un curriculum vitae récent et complet.
- Copies des diplômes/certificats en lien avec l'activité étudiée.
- Une lettre de motivation d'environ 1 page.
- Pour les candidats suisses ou étrangers, domiciliés en Suisse, un extrait du casier judiciaire classique central suisse, datant de moins de 3 mois. L'extrait peut être commandé auprès d'un office de poste ou sur le site : [www.casier.admin.ch](http://www.casier.admin.ch)
- 2 photos passeport récentes dont une agrafée sur le formulaire d'inscription.
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso pour la carte d'identité).
- Copie du permis de séjour ou d'établissement pour les candidats étrangers domiciliés en Suisse.

## • Lettre de motivation

Dans une lettre de motivation d'environ 1 page, le candidat présente les éléments-clés de sa vie qui expliquent selon lui les motivations à choisir une des formations **FSIFP CHAT, élevage-gardiennage et NAC**. Le candidat présente aussi ses aptitudes, connaissances et représentations qu'il a de sa future pratique, ainsi que ses projets et envies. Il met aussi en évidence ses compétences et ses limites relatives pour cette formation.

*Critères d'évaluation :*



- Capacité à présenter et à analyser son histoire de vie personnelle.
- Capacité à faire des liens entre son histoire de vie et ses motivations à la formation.
- Représentation du travail **en élevage ou en gardiennage et NAC** et pertinence du choix de cette formation.
- Soins et créativité apportés à la présentation.
- Syntaxe et orthographe (expression écrite).
- Respect des consignes demandées.

## • **Appréciation des aptitudes personnelles**

Si le dossier est complet, conforme et déposé à temps au centre de formation du **Monde du chat**, alors le candidat est convoqué dans un délai de **dix jours au maximum** pour un entretien au **Monde du chat** (ou par visioconférence). L'entretien portera sur :

- L'évaluation de la lettre de motivation fournie, cette dernière constituant un des piliers de l'entretien d'admission.
- L'évaluation de l'adéquation du choix de la formation en lien avec le projet professionnel du candidat une fois ses études terminées.
- Les capacités d'écoute, d'expression, de compréhension et d'argumentation du candidat.

## • **Admission**

La Directrice du **Monde du chat** évalue chaque dossier et retient les candidats répondant aux critères fixés.

La décision d'admission **est notifiée au candidat** qui reçoit le contrat de la formation professionnelle à **signer en 2 exemplaires. Un exemplaire est à renvoyer au Monde du chat.**

Si le candidat n'est pas admis pour l'année en cours pour diverses raisons, il peut se représenter l'année suivante (sans frais d'inscription). La décision prise par la Directrice du **Monde du chat** est sans appel, mais elle est toutefois transmise et expliquée au candidat sur rendez-vous au **Monde du chat** ou par téléphone.

## • **Annulation**

Un candidat peut annuler **sans frais** (hormis les frais d'inscription non remboursables) son inscription à la formation FSIFP, **2 mois avant le début de la formation, par écrit au Monde du chat.** Passé ce délai, **les conditions d'annulation** s'appliquent (voir conditions d'annulation).



# Plan de la formation

La formation se déroule chronologiquement du module 1 au module 18  
(dont 5 modules **facultatifs** qui sont sur inscription, voir calendrier)

Certains modules sont pris en commun avec les apprenants des formations de  
« Nutritionniste pour chien et chat » et de « Comportementaliste pour chat (non-vétérinaire) »  
dispensés en parallèle au Monde du chat

**Modules obligatoires** (exigés et reconnus par l'OSAV) :  
(Compris dans le prix de la formation de base)

**E** = élevage / **GN** = gardiennage et **NAC**

<b>Module 1</b>	<b>E + GN</b>	Ethogramme du chat, bases du comportement <b>(7h30)</b>
<b>Module 3</b>	<b>E + GN</b>	Les animaux, les chats et les lois en Suisse <b>(3h30)</b>
<b>Module 4</b>	<b>E</b>	Bases du comportement, reproduction <b>(3h30)</b>
<b>Module 5</b>	<b>E + GN</b>	Nutrition du chat : le choix d'une alimentation adaptée <b>(7h30)</b>
<b>Module 6</b>	<b>GN</b>	Gestion générale d'une pension <b>(7h30)</b>
<b>Module 7</b>	<b>E + GN</b>	Toilettage du chat, <u>atelier pratique</u> au salon de toilettage <b>(3h)</b>
<b>Module 8</b>	<b>E</b>	Gestion générales d'un élevage <b>(7h30)</b>
<b>Module 10</b>	<b>E + GN</b>	Les pathologies du chat et les 1ers secours <u>en pratique</u> <b>(15h)</b>
<b>Module 11</b>	<b>NAC</b>	Les NAC, comportements et besoins <b>(15h)</b>
<b>Module 12</b>	<b>NAC</b>	Visite d'un refuge de lapins <b>(2h)</b>
<b>Module 13</b>	<b>E + GN</b>	<u>Pratique</u> : visite d'un élevage et d'une pension <b>(3 h)</b>
<b>Module 14</b>	<b>E + GN</b>	Anatomie et physiologie du chat <b>(4h)</b>
<b>Module 15</b>	<b>E + GN</b>	Bases de la génétique <b>(3h30)</b>

## Modules facultatifs :

(Non compris dans le prix de la formation de base)

- Module 2** Le chien familial et ses spécificités en lien avec l'être humain et le chat  
(Cours reconnu par la DGAV Vaud et le SCAV Genève) **(7h30)**
- Module 9** Focus sur le métier de Cat-sitter **(15h)**
- Module 16** Comment créer son entreprise ? **(7h30)**
- Module 17** Une gamelle adaptée et équilibrée pour votre chat **(15h)**
- Module 18** Génétique et couleurs des chats **(15h)**

**Détails sur les cours thématiques** : [www.moneduchat.ch/cours-thematiques](http://www.moneduchat.ch/cours-thematiques)

**Prix** : voir sous prix de la formation, page 12

**Inscription** : voir sous formulaire d'inscription, page 16

**Examen théorique de fin de formation** : (1 jour)

**Stage(s) pratique(s) obligatoire(s)** : 3 ou 4 mois suivant la FSIFP choisie, (voir détails sous « Stage pratique »).



# Conditions et règlement d'examens

**Art. 202 OPAn :** *Les formations à l'article 197 OPAn sont sanctionnées par un examen.*

**Inscription aux examens :** un formulaire d'inscription aux examens doit être envoyé au Monde du chat. **Le formulaire est disponible dès la fin des cours théorique.** Ces documents seront envoyés au candidat après le dernier jour de cours théorique.

**Le délai d'inscription est fixé à 1 mois (30 jours)** avant la date de la date de l'examen. Passé ce délai, le candidat ne pourra pas se présenter à l'examen. Dans ce cas les conditions sous « Echec » seront appliquées.

**Examen théorique, écrit :** questionnaire sous forme d'un QCM, un vrai-faux, des questions semi-ouvertes ou ouvertes, relatives aux thèmes étudiés durant la formation. La moyenne est effectuée avec chaque partie de l'examen. 1 expert au minimum sera présent lors de l'examen écrit avec la directrice du MDC. Tous les documents d'examens seront signés par le candidat, l'assesseur et la directrice du MDC.

**Durée :** 1 jour

**Comité de surveillance des examens :**

Ce comité est constitué de 3 personnes qui remplissent les conditions fixées à l'art. 203 OPAn plus un assesseur neutre. Il décide de la réussite de l'examen sur la base de l'appréciation des résultats.

**Contrôle :** les examens sont corrigés par les formateurs et contrôlés par le comité de surveillance des examens qui signera la page de garde des résultats des examens.

**Résultats :** les résultats sont communiqués à l'étudiant par téléphone et ensuite par e-mail.

**Impossibilité de se présenter à l'examen écrit :** la participation aux examens peut être repoussée uniquement avec un certificat médical envoyé avant la date butoir, au Monde du chat. Dans ce cas, si la date du certificat médical le permet, les mêmes règles et conditions sous « échec » sont appliquées.

**Pour obtenir le certificat FSIFP CHAT élevage ou gardiennage et NAC ou les deux : une moyenne générale de 4/6 est exigée. Toutefois, aucune note en dessous de 3 ne sera admise.**

**Seule une réussite aux examens sera prise en compte par les autorités cantonales et fédérales.**

Les examens écrits personnels pourront être consultés au **Monde du chat** par chaque apprenant qui le demande, sur rendez-vous.





## • Travail personnel de fin de formation « TP »

**Le TP de l'apprenant doit nous être remis au plus tard le jour de l'examen écrit.**

**Le thème : « Mon projet : 10 après... ! »**

Voir « guide du TP » distribué en début de formation. Coût du suivi, compris dans la formation.

**Ce travail est noté** : il compte dans la moyenne de l'examen. **Une note minimale de 4/6** est exigée pour la réussite de la formation.

**En cas de résultat insuffisant** : le travail doit être corrigé ou refait, l'année suivante aux mêmes conditions et dates butoirs de la 2<sup>ème</sup> année. L'apprenant suivra ainsi sa formation sur 2 ans.

**Coût** : la somme de **CHF 100.-** sera facturée à l'apprenant pour ce travail corrigé/refait. Payable le jour du rendu.

## • Echec

**En cas d'échec de l'examen écrit (moyenne générale de l'examen écrit en dessous de 4 ou une note en dessous de 3)** : l'apprenant peut se représenter à l'examen écrit lors de la session suivante et devra refaire les parties des thèmes échoués (note en dessous de 4).

**Une seule possibilité de se représenter à l'examen l'année suivante est autorisée. En cas de 2<sup>ème</sup> échec, l'étudiant recevra une « attestation de cours ». L'examen se portera sur les cours suivis.**

**Coût** : la somme de **CHF 200.-** sera facturée à l'apprenant pour l'examen théorique refait, payable le jour de l'examen.

**Recours** : en cas de litige, l'étudiant peut demander **un entretien** avec la directrice du **Monde du chat** afin d'analyser ses résultats. Après ce rendez-vous seulement, l'étudiant, s'il le souhaite, à **30 jours** pour déposer un recours par voie postale, **en recommandé**, à l'adresse du Centre de formation **Monde du chat** à Aubonne.

Une « Commission de recours » est constituée, comprenant : un-e avocat-e, un-e vétérinaire et un-e assesseur neutre. Un **acompte de CHF 500.-** pour les frais doit être versé au **Monde du chat** le même jour que l'envoi du recours. Les frais relatifs au recours sont à la charge du requérant, à raison de CHF 100.-/heure par personne présente, pour l'évaluation du litige et prise de décision. Si le requérant reçoit gain de cause, les frais payés d'avance, lui seront remboursés.

**Le for juridique est à Aubonne / Vaud.**



# Règlement des stages pratiques

**Art. 206 OPAn :** *L'établissement où s'effectue le stage pratique de formation au sens de la présente ordonnance doit détenir des animaux qui, de par leur nombre et leur espèce, correspondent au moins à ceux que le stagiaire prévoit de prendre en charge. Le responsable de l'établissement doit avoir les qualifications nécessaires à la prise en charge d'animaux (CFC, FSIFP).*

*Le stagiaire doit recevoir ses instructions directement de la personne qui assume la garde d'animaux.*

## **Durée :**

**3 mois**, soit 504 heures au total ou 12 semaines à 42h / semaine pour la FSIFP CHAT, **élevage**, ou FSIFP CHAT, **gardiennage**, ou FSIFP CHAT, **gardiennage et NAC**.

**4 mois**, soit 672 heures au total ou 16 semaines à 42h / semaine pour la FSIFP CHAT, **élevage, gardiennage et NAC** ou FSIFP CHAT, **élevage, gardiennage**.

## **FSIFP CHAT, élevage :**

L'apprenant est tenu d'effectuer différents stages pour acquérir un maximum d'expérience sur le terrain. (Art.206, al,1 de l'OPAn).

Les stages seront effectués auprès d'un ou plusieurs éleveurs professionnels de chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale. (Art. 101 c2, OPAn).

## **FSIFP CHAT, gardiennage :**

L'apprenant est tenu d'effectuer différents stages pour acquérir un maximum d'expérience sur le terrain. Art.206, al,1 de l'OPAn.

Les stages seront effectués dans des pensions ou refuges pour chats, même si le candidat n'a pas l'intention d'offrir des places de prise en charge.

1 semaine en cabinet vétérinaire est autorisée (soit 42h).

## **FSIFP CHAT, gardiennage et NAC :**

L'apprenant est tenu d'effectuer différents stages pour acquérir un maximum d'expérience sur le terrain. Art.206, al,1 de l'OPAn.

- **1/3 du temps obligatoire** dans des refuges avec des NAC, lapins par exemple, (soit 168h).

Les autres stages seront effectués dans des pensions ou refuges pour chats, même si le candidat n'a pas l'intention d'offrir des places de prise en charge.

1 semaine en cabinet vétérinaire est autorisée (soit 42h).

## **FSIFP CHAT, élevage, gardiennage :**

L'apprenant est tenu d'effectuer différents stages pour acquérir un maximum d'expérience sur le terrain. Art.206, al,1 de l'OPAn.

- **1/4 du temps obligatoire** (soit **1 mois** /168h) auprès d'un ou plusieurs éleveurs professionnels de chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).



Les autres stages seront effectués dans des pensions ou refuges pour chats, auprès de personnes titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn), (soit **3 mois** /504h), même si le candidat n'a pas l'intention d'offrir des places de prise en charge.  
1 semaine en cabinet vétérinaire est autorisée (soit 42h).

### **FSIFP CHAT, élevage, gardiennage et NAC :**

L'apprenant est tenu d'effectuer différents stages pour acquérir un maximum d'expérience sur le terrain. **Art.206, al,1 de l'OPAn.**

- **¼ du temps obligatoire** (soit **1 mois** / 168h) dans des refuges avec des NAC (lapins par exemple), qui sont titulaires d'une autorisation cantonale. (Art. 101 c2, OPAn).
- **¼ du temps obligatoire** (soit **1 mois** / 168h) auprès d'un ou plusieurs éleveurs professionnels de chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

Les autres stages seront effectués dans des pensions ou refuges pour chats, auprès de personnes titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn), (soit **2 mois** / 336h), même si le candidat n'a pas l'intention d'offrir des places de prise en charge.  
1 semaine de stage en cabinet vétérinaire est autorisée (soit 42h).

### **Expérience post formation :**

Si des stages pratiques ont été effectués avant le début de la formation FSIFP CHAT (maximum 2 ans), le Centre de formation **Monde du chat** peut prendre en compte les journées concernées dans la formation pratique si ces stages satisfont aux exigences fixées à l'art. 206 OPAn (formation de la personne responsable : FSIFP ou gardien d'animaux CFC ; l'espèce animale et l'ampleur de la formation correspondent au moins à l'activité de prise en charge que l'étudiant a l'intention d'exercer ultérieurement). Seul le **vétérinaire cantonal** est autorisé, dans les cas particuliers, à décider si l'apprenant peut être, entièrement ou en partie, dispensé de jours de stage.

### **Rapports :**

Pour chaque stage effectué (1 document par lieu de stage) l'apprenant est tenu de faire remplir le rapport de stage officiel du **Monde du chat** (distribué en début de formation) par la personne responsable de l'établissement qui doit être au bénéfice d'une FSIFP CHAT ou d'un CFC de gardien d'animaux (éventuellement vétérinaire si celui-ci propose en parallèle de son activité une pension pour chats).

Pour le-les stage-s en cabinet vétérinaire, une attestation de stage est obligatoire avec le nombre d'heures effectuées (max 42h), la date, tampon du cabinet et la signature du vétérinaire.

### **Délai :**

Tous les rapports doivent être renvoyés au Centre de formation **Monde du chat** au maximum dans les **2 ans** à dater du 1<sup>er</sup> jour de cours théorique pour contrôle.

Passé ce délai, le candidat ne pourra pas obtenir son certificat FSIFP CHAT.



# Certificat de formation FSIFP CHAT

Un certificat FSIFP CHAT **élevage** ou FSIFP CHAT **gardiennage** ou FSIFP CHAT **gardiennage et NAC** ou FSIFP CHAT **élevage, gardiennage** ou FSIFP CHAT **élevage, gardiennage et NAC** est délivré à tout apprenant ayant mené à bien la totalité du programme, réussi les examens (voir conditions d'examens), rendu le TP (voir conditions du TP) et effectué les 3 (ou 4) mois de pratique/stage obligatoire (voir règlement des stages pratiques).

**Une attestation de suivi de formation est délivrée à l'apprenant n'ayant pas obtenu son certificat FSIFP (voir conditions d'examens).**

Une formation interrompue dans son déroulement par l'apprenant ne conduira pas à l'obtention du certificat **FSIFP CHAT**.

**La totalité des frais de formation doit être payée au Monde du chat pour recevoir le certificat FSIFP CHAT ou l'attestation de suivi de cours.**

**Le certificat FSIFP CHAT est délivré par le Monde du chat** lors de la cérémonie de clôture **si tous les stages ont été effectués avant cette date** ou dès que le contrôle des stages aura été validé. Si l'apprenant ne peut pas être présent, le certificat FSIFP CHAT lui sera envoyé par poste.

**Date cérémonie de clôture : 9 mai 2026**



# Prix de la formation

## Session 2025-2026

- Formation FSIFP CHAT **élevage** : CHF 2450.-
- Formation FSIFP CHAT **gardiennage** : CHF 2550.-
- Formation FSIFP CHAT **gardiennage et NAC** : CHF 2650.-
- Formation FSIFP CHAT **élevage-gardiennage** : CHF 2800.-
- Formation FSIFP CHAT **élevage-gardiennage et NAC** : CHF 2950.-

- Payable en totalité à la signature du contrat (-3% de rabais)
- Payable en 3 fois (somme divisée en parts égales, sans frais supplémentaires) selon le tableau suivant :

1<sup>er</sup> versement : à la signature du contrat

2<sup>ème</sup> versement : au 30 novembre 2026

3<sup>ème</sup> versement : 1<sup>er</sup> jour du module 14

- **Frais d'inscription** : CHF 50.- payables à l'inscription (non remboursables)
- **Prix de l'examen** : compris dans la formation

**Le prix des cours facultatifs se monte à CHF 170.-/jour pour les élèves du MDC.**  
**(Prix tout public : CHF 200.-/jour, prix dégressif suivant les cours choisis)**  
**Une attestation de cours est donnée à tous les participants.**

**En cas de non-paiement d'une des modalités ci-dessus** : l'apprenant rompt par conséquent le contrat signé par le **Monde du chat** et par lui-même, ce qui entraîne son exclusion de la formation. Le cas sera ensuite transmis à l'Office des poursuites pour l'encaissement de la somme encore due au **Monde du chat**. Un certificat médical sera accepté en cas de force majeure (voir « Conditions d'annulation »).

### Instructions de paiement

**Bénéficiaire** : Centre de formation le Monde du chat, 1170 Aubonne  
**IBAN** : CH20 8048 5000 0038 1334 7  
**Banque** : Banque Raiffeisen de Gimel, 1188 Gimel  
**SWIFT-BIC** : RAIFCH22485



# Conditions d'annulation

## **En cas d'absence, les cours ne seront ni remplacés ni remboursés.**

Les annulations devront être annoncées **par écrit** auprès du Centre de formation Monde du chat.

### **Conditions d'annulation :**

- **Les frais d'inscription sont dus** : dès le dossier déposé au **Monde du chat** et **non remboursables**.
- **Jusqu'à 2 mois avant le début du cours 1** : le 1<sup>er</sup> versement à la signature du contrat est dû. Si l'apprenant a versé la totalité du montant de la formation, le solde est remboursé.
- **Jusqu'à 15 jours avant le début du cours 1** : 50% des frais de la formation globale sont dus.
- **Jusqu'à 7 jours avant le début du cours 1** : 80 % des frais de la formation globale sont dus.
- **Passé ces délais** : 100% des frais de la formation globale sont dus.

Les participants inscrits à la formation ne peuvent pas échanger leur place entre eux. L'attribution des places est de la compétence du Centre de formation Monde du chat.

### **Annulation par le Centre de formation Monde du chat :**

L'école peut en tout temps fermer un cours thématique ou une formation professionnelle, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral de l'écolage si le cours ou la formation n'a pas encore débuté. Dans le cas contraire, le remboursement sera effectué de la part du **Monde du chat** au prorata des jours de cours déjà dispensés. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt ne sont exigibles en cas d'annulation de la formation.

Le centre de formation se réserve le droit d'arrêter la formation d'un participant dans les cas suivants :

1. En cas de non-respect des engagements financiers.
2. Si l'étudiant ne semble pas à même d'accomplir la formation d'une manière satisfaisante.
3. En cas de comportement inapproprié, en cas de non-respect d'autrui, et de l'éthique.

Dans ces 3 cas, l'étudiant ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais de formation. Il devra s'acquitter de la somme globale encore due selon le contrat de formation signé par les deux parties.

**Sur présentation d'un certificat médical, les conditions d'annulation seront discutées et peuvent être annulées.**



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## Formation FSIFP CHAT

**Elevage-gardiennage-option NAC**

**SESSION 2025-2026**

3 pages



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal/ville : .....

Date de naissance : ..... Lieu d'origine : .....

Etat civil : ..... Permis de séjour (pour les étrangers) : .....

Téléphone privé : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : ..... Site internet : .....



Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **élevage**

Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **gardiennage**

Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **gardiennage et NAC**

Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **élevage, gardiennage**

Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **élevage, gardiennage et NAC**

J'ai conclu une assurance RC privée. Après de quelle compagnie ?

.....

Comment avez-vous connu le Centre de formation **Monde du chat** ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Flyer              | <input type="checkbox"/> Site internet du Monde du chat |
| <input type="checkbox"/> Journaux/médias    | <input type="checkbox"/> Newsletter                     |
| <input type="checkbox"/> Facebook/Instagram | <input type="checkbox"/> Club de race .....             |
| <input type="checkbox"/> Bouche à oreille   | <input type="checkbox"/> Autre .....                    |

Déclaration de bonne santé :

Je certifie être actuellement en bonne santé physique et psychique pour entreprendre une formation FSIFP CHAT, élevage-gardiennage et NAC

- Oui  Non

Remarques :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....





**Je souhaite payer ma formation de la manière suivante :**

- En 1 fois à la signature du contrat (avec un rabais de 3%)
- En 3 fois sans frais supplémentaires

**Modules facultatifs :**

**Je m'inscris aux modules facultatifs suivants, inscription ferme :**

Je règle le montant des cours facultatifs avec mon 1<sup>er</sup> versement :

Je règle le montant des cours facultatifs au plus tard 2 semaines avant la date du cours :

**Veillez cocher les formations supplémentaires choisies :**

- Module 2 :** Le chien familial et ses spécificités en lien avec l'être humain et le chat **(7h30)** CHF 170.-
- Module 9 :** Focus sur le métier de Cat-sitter **(15h)** CHF 340.-
- Module 16 :** Comment créer son entreprise ? **(7h30)** CHF 170.-
- Module 17 :** Une gamelle adaptée et équilibrée pour votre chat **(15h)** CHF 340.-
- Module 18 :** Génétique et couleurs des chats **(15h)** CHF 340.-

**Je certifie l'exactitude des données ci-dessus et avoir pris connaissance des « Conditions générales » et des « Conditions du Centre de formation Monde du chat », de la page 1 à 14. Dernières modifications : 01.01.2025**

Lieu :

Date :

.....

Signature :

.....

**Joindre la preuve de paiement des frais d'inscription (CHF 50.-) agrafée à ce formulaire. SVP**